

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 26 février 2010

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2010-3-1-3

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
S.A. H.L.M. IMMOBILIÈRE 3F ALSACE – MAINTIEN DE GARANTIE**

Résumé : *Reconduction de la garantie intégrale pour deux prêts d'un montant total de 2 512 500 € à la S.A. H.L.M. Immobilière 3F Alsace initialement accordée à S.A. H.L.M. Immobilière 3F pour 23 logements à Turckheim.*

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6 2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la Société Immobilière 3F relative à la cession, par cette société, des programmes situés en Alsace à la Société Immobilière 3F Alsace.

Par délibération en date du 9 octobre et 27 novembre 2009, votre Assemblée a accordé sa garantie intégrale à la SA Immobilière 3F pour deux prêts de 675 300 € et 1 837 200 € que cette société a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de construction de 23 logements à Turckheim.

Dans le cadre du transfert des emprunts concernés par l'opération, il est nécessaire de reconduire la garantie à la Société Immobilière 3F Alsace pour le remboursement des 2 emprunts d'un montant total initial de 2 512 500 €.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le transfert de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER